



Rallye de Trois-Ponts



10 et 11 avril 2010

Une organisation du Racing Cars Organisation a.s.b.l. (Lg 25)

VISA ASAF : 2010/31 – N° Entreprise : 0470-071-403

**Adresse des Vérifications Administratives :
Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, rue de la Coulée, 4983, Basse-Bodeux.**

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général. / R.S.G. = Règlement Sportif Général. / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes.

REGLEMENT PARTICULIER

I. TIMING

- | | | | | |
|---|----------|------------|-----------------|--|
| ➤ | Mardi | 23 février | | Parution du Règlement Particulier. |
| ➤ | Mercredi | 24 février | | Début des engagements. |
| ➤ | Mercredi | 10 mars | | Fin de la période des engagements assurés pour les engagés prioritaires. (Art 4.2. du R.P.R.) |
| ➤ | Mercredi | 7 avril | 12h00 | Clôture des inscriptions à droits simples. |
| ➤ | Jeudi | 8 avril | 20h30 | Attribution des numéros |
| | | | ➤ 22h00 | Affichage de la liste des engagés. |
| ➤ | Samedi | 10 avril | 09h00 | Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif.
Délivrance des titres de participation et licences 1J-B et 1J-A4, distribution du road-book et des documents d'assistance. |
| | | | ➤ 09h30 | Début des reconnaissances. |
| | | | ➤ 12h00 | Clôture des inscriptions à droits majorés. |
| | | | ➤ 14h00 | Fermeture du contrôle administratif et fin de la distribution du road-book. |
| | | | ➤ 14h01 | Ouverture du contrôle technique. |
| | | | ➤ 18h00 | Fermeture du contrôle technique. |
| | | | ➤ 19h00 | Fermeture du secrétariat. |
| | | | ➤ 20h00 | <u>FIN ABSOLUE DES RECONNAISSANCES.</u> |
| ➤ | Dimanche | 11 avril | 06h45 | Ouverture du secrétariat.
Ouverture des V.T. et V.A. <u>complémentaires.</u> |
| | | | ➤ 07h15 | Fermeture <u>DEFINITIVE</u> des V.T. et V.A. |
| | | | ➤ 07h30 | Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés. |
| | | | ➤ 08h00 | Ouverture du parc fermé de départ. |
| | | | ➤ 08h30 | Départ de la première voiture, boucle 1. |
| | | | ➤ 10h30 | Départ approximatif de la première voiture PH. |
| | | | ➤ 12h00 – 15h30 | départ boucles 2 et 3 |
| | | | ➤ 16h30 | Arrivée théorique de la première voiture PH |
| | | | ➤ 17h25 | Affichage des résultats officieux PH. |
| | | | ➤ 17h55 | Officialisation du classement PH |
| | | | ➤ 17h59 | Arrivée théorique de la première voiture. |
| | | | ➤ 20h45 | Affichage des résultats officieux. |
| | | | ➤ 21h15 | Officialisation des résultats. |
| | | | ➤ 22h00 | Proclamation des résultats et remise des coupes. |

II. ORGANISATION

Art. 1. Organisation

Le Racing Cars Organisation a.s.b.l., N° d'entreprise 0470 071 403, organise les 10 et 11 avril, le Rallye de Trois-Ponts. Cette épreuve sera disputée conformément aux Prescriptions de l'ASAF 2010 et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

Directeur de course	DEMAIN Marc	Lic n° 404
Directeur de course adjoint	PONCIN Michel	Lic n° 649
Directeur de sécurité	TROQUAY Georges	Lic n° 651
Directeur de sécurité adjoint	DELVAUX Daniel	Lic n° 448
Directeur de sécurité adjoint	ADANS Guy	Lic n° 490
Secrétaire du meeting	DANIEL Jean-Marie	Lic n° 662

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

Commissaires Sportifs	Président de collège	SEVRIN Lambert	Lic n° 419
	Membres	DOSERAY Olivier	Lic n° 752
		DOEMER André	Lic n° 713
Commissaires Techniques	Président de collège Membres	SAINT-REMY Guy	Lic n° 406
		ROELS Nestor	Lic n° 456
		NEZER Patrick	Lic n° 460
		HIEFF Jean-Claude	Lic n° 465
		LEMMENS J-Christophe	Lic n° 467
		LAMBERT Francis	Lic n° 463
	Secrétaire	LEVARLET Valérie	Lic n° 468
Inspecteur du GT Sécurité-Homologation		METNIK Olivier	Lic n° 795

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

Directeur de course adjoint, chargé des relations avec les autorités communales		MARQUET Michel	Lic n° 660
Relations concurrents		SCHULJENKO Nicole	Lic n° 409
		BECKERS Hubert	Lic n° 657
		GERDAY Patrick	Lic n° 650
		ROBYNS Solange	Lic n° 434
Responsables des E.C.	1-	DUBOURG Isabelle	Lic n° 510
	2-	MODAVE Louis	Lic n° 653
	3-	DEMARTEAU René	Lic n° 801
Chefs de sécurité sur les E.C.	1-	BROCAL Catherine	Lic n° 513
	2-	PROOST Paul	Lic n° 21997
	3-	JONIAUX Luc	Lic n° 20038

III. MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye de Trois-Ponts est une épreuve de type B (voir Art 2 du R.P.R.) comptant pour le championnat de la province de Liège.

Art. 3. Description Parcours

Le parcours comprend 3 boucles identiques comprenant chacune 3 étapes de classement :

EC 1 : 5.360 mètres (100 % asphalte)

EC 2 : 10.060 mètres (94,83 % asphalte, 5,17 % non revêtus)

EC 3 : 20.180 mètres (100 % asphalte)

Pour un total de 181,710 Km, dont 106,80 Km d'étapes de classement, comprenant 1,46 % de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents de la Division Prov'Historic ne participeront pas à la 3^{ème} boucle.

Art. 4. Procédure d'engagement

A) Engagement

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications Techniques », DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 24 février et, au plus tard, le 7 avril à 12h00, au siège social de l'a.s.b.l. :

Racing Cars Organisation a.s.b.l., 12 clos de haute fecher à 4630 Soumagne.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

RAPPEL : Un bulletin incomplet ne sera pas enregistré et signer pour une autre personne est punissable par la loi vu qu'il s'agit d'un « FAUX EN ECRITURE ».

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être porté au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le mercredi 7 avril à 12h00 :

N° : 001-3414402-78 du RCO Mention : Equipage X – Y

Attention aux délais bancaires !

Rappels : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement et **les chèques ne seront pas acceptés.**

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer, en liquide, le montant des frais d'inscription jusqu'au samedi 10 avril à 12h00, moyennant le paiement d'une majoration de 20%. (idem pour les paiements non enregistrés dans les délais impartis) (voir Art 9.1.b du R.S.G.)

Le nombre de participants est limité à 150 (+10% de réserves). (voir Art 4. du R.P.R.)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

Remarque : Les **pilotes**, prioritaires aux termes de l'art. 4. 2. du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complétée et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 10 mars à 12h00.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

B) Frais d'inscription (voir Art. 3.11. du R.S.G. des P.S. A.S.A.F. 2010)

Les frais d'inscription d'une voiture en D1, D2 ou D3 s'élèvent à **190 €**.

Les frais d'inscription d'une voiture en D4 s'élèvent à **230 €**.

Les frais d'inscription d'une voiture en PH s'élèvent à **160 €**.

C) Attribution des numéros (voir Art.5 du R.P.R. 2010)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le jeudi 8 avril à 20h30 heures dans un lieu tenu secret. L'affichage sera effectué au café « le Chez Nous », rue de Huy 75 à Basse-Bodeux dès 22h00 et les numéros seront communiqués au numéro de téléphone 0475 / 742 - 740 entre 22h00 et 23h00 ou sur le site internet du RCO : <http://home.scarlet.be/rco>

Art. 5. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 2.3.5. du R.P.R.)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le samedi 10 avril 2010 de 9h30 à 20h00. Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur. **Il s'agit de reconnaissances et non d'essais.** Le code de la route doit être strictement observé, dans le respect de la sécurité et des droits des autres usagers. Des contrôles seront organisés par l'organisation et les forces de l'ordre.

A méditer : **A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de « reconnaissances », il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.**

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

ADANS G., BAILLY R., BECKERS H., CATIN Ph., DELVAUX D., DEMAIN M., DEMARTEAU R., FILOT J., GERDAY P., GIELEN J-P., HEYE S., MARQUET M., MODAVE L., PONCIN M., RENARD G., TROQUAY G. et VAN MULLEM R., tous habilités à la surveillance des reconnaissances, des assistances et du parcours en général.

B) Ravitaillement (voir Art 1.1.3. du R.P.R.)

Un ravitaillement est prévu dans chaque boucle et est renseigné dans le road-book.

C) Assistance (voir Art. 14 du R.P.R.)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement dans les zones réservées à cet effet.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de celles-ci, seules, des réparations effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel embarqué et avec les moyens du bord seront autorisées.

ATTENTION : MISE HORS COURSE A LA 1^{ère} INFRACTION CONSTATEE

IV. CENTRE DE L'ÉPREUVE + PLAN D'ACCES

Le centre de l'épreuve est situé à la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, rue de la Coulée.

Art. 6. Parc fermé. (voir Art.12 du R.P.R.)

Le parc fermé sera érigé sur le parking de la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, le 11 avril à partir de 8h00. Il sera accessible aux concurrents à raison de 1 voiture par minute dans l'ordre des départs donc, en pratique, 30 min avant son heure théorique de départ.

Art. 7. Vérifications techniques. (voir Art.1.1.8. et 3 du R.P.R.)

Les VT préliminaires auront lieu le samedi 10 avril 2010 à partir de 14h01, dans l'ordre des numéros à raison d'une voiture par minute.

Emplacement : Elles se feront au centre du rallye, sur le parking de la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

Attention, dans le souci du respect de tous :

- 1- Les pénalités prévues pour retard au C.H. des V.T. seront appliquées.
- 2- Il n'y aura pas de dérogation pour passage en avance aux V.T.
- 3- Vous ne pourrez entrer dans le parc des V.T. qu'en possession de **tous** les documents nécessaires (en ce, et y compris, de votre fiche de contrôle technique **obligatoirement** signée par le secrétariat).

Les vérifications techniques complémentaires se feront devant l'entrée de l'école communale de Basse-Bodeux, 81 rue de Huy à Basse-Bodeux le dimanche 11 avril entre 6h45 et 7h15.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir Art. 3.6 du R.P.R.)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Garage de Michel MARQUET, 180 av Joseph Lejeune à Trois-Ponts.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, (même sans dégâts causés apparents), il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Les vérifications techniques après sortie de route ou abandon se feront à l'entrée de l'école communale de Basse-Bodeux, 81 rue de Huy à Basse-Bodeux.

Art. 8. Vérifications administratives

Les vérifications administratives se feront le samedi 10 avril 2010 entre 9h00 et 14h00 dans la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe plus de licences d'un jour pour les rallyes de type « B » et « B-Short ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises, éventuellement assorties d'un « Titre de participation », (Voir art. 2.2.10 du RSG) seront donc admis au départ.

Les V.A. complémentaires se feront le dimanche 11 avril entre 6h45 et 7h15 à l'école communale de Basse-Bodeux, 81 rue de Huy à Basse-Bodeux. **Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

La récupération des licences **en cours d'épreuve**, après avoir présenté sa voiture aux commissaires techniques, se fera à la Direction de course qui se trouve à l'Ecole Communale de Basse-Bodeux, 81 rue de Huy à Basse-Bodeux.

En fin d'épreuve, la récupération des licences est possible dans la salle des fêtes de Basse-Bodeux, dès l'ouverture du Parc Fermé de fin d'épreuve et jusqu'à l'expiration du délai d'une heure prenant cours à ce moment. Une somme de 10 € pour frais administratifs (par licence) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence.

V. DOTATION

Art. 9 Proclamation des résultats

9.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le dimanche 11 avril à 22h00 dans la Salle de Fêtes de Basse-Bodeux.

9.2. Les trophées seront distribués successivement comme suit :

- Aux premiers de chaque classe de la division PH (pilotes et copilotes) (Classes 15-16-17-18 et S/R).
- Aux 3 premiers du classement de la division PH (pilotes et copilotes) (Classes 15-16-17-18 confondues).
- A la 1^{ère} dame au classement général de la division 4
- Aux 3 premiers de chaque classe de la division 4 (pilotes et copilotes)
- Aux 3 premiers du classement de la division 4 (pilotes et copilotes)
- A la 1^{ère} dame au classement général des divisions 1, 2 et 3 confondues
- L'inter-écuries calculé sur le classement des D1-2-3 confondues (voir Art 11. du R.S.G.)
- Aux 3 premiers de chaque classe des divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes)
- Aux 5 premiers du classement des divisions 1,2 et 3 confondues (pilotes et copilotes)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 10. Permanences

Jusqu'au 7 avril à 20h00 et après le 13 avril à 12h00 :

DEMAIN Marc , 12 clos de Haute Fecher à 4630 Soumagne

Tel / Fax : 04 / 377-55-48 → de **16h00 à 21h00**

PONCIN Michel (*), 76 rue Ernest Malvoz à 4610 Beyne-Heusay

Tel : 04 / 358-66-58 → de 17h30 à 21h00

DANIEL Jean-Marie (*), 61 rue Pierre Henvard à 4053 Embourg

Tel : 04 / 376-63-13 → de 10h00 à 21h00

(*) Ces personnes ne sont pas en possession des engagements ! Elles ne peuvent donc répondre à toutes questions concernant la validité d'un de ceux-ci ou procéder à des modifications.

Les 8, 9 et 12 avril **pour urgence seulement** : DEMAIN Marc 0475 / 742 – 740

Les 10 et 11 avril :

Centre du Rallye, Salle des Fêtes de Basse-Bodeux - Tel : 080 / 68-42-90

Direction de course / sécurité, Ecole communale de BB – Tel : 080 / 68-40-46

Art. 11. Tableau d'affichage

Jeudi 8 avril : Café « le Chez Nous », à Basse-Bodeux.

A partir du 10 avril : Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

VII. DIVERS

A) Un road-book et une plaque "assistance" seront remis gratuitement à chaque équipage.

B) Des programmes avec une carte complète des EC seront en vente, dès le samedi, à la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

C) Une petite restauration sera disponible au centre du rallye.

D) Hôtels et logements : Pour tout renseignement et réservations, il est possible de prendre contact avec Monsieur Michel MARQUET au 080 / 68-42-87.

VIII. APPROBATIONS

Art. 12.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2010 seront d'application.

Art. 13.

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des C.S.

Le règlement a été approuvé par :

- Philippe HELLINGS, (Lic. 414) pour la Commission "Rallyes" de la CSAPL

en date du 16/02/2010

- Katty BARIO, (Lic. 011) pour la Commission « Rallyes » de l'ASAF,

en date du 16/02/2010

P A L M A R E S

1990	National Provincial	Marquet / Marquet Dorn / Baricalla	Ford Sierra Cosworth Opel Ascona 400
1991		Mathy / White	Ford Escort
1992		Fortemps / Wauters	Ford Escort RS
1993		Polet / Debaty	Opel Manta
1994		Horgnies / Rorife	Opel Manta
1995		Feltes / Zinnen	Ford Escort RS
1996		Radoux / Grégoire	Opel Corsa GSI
1997		Radoux / Grégoire	Renault Clio
1998	D1 – D2 D3	Horgnies / Pirotte Collette / Charlier	Opel Manta Escort Cosworth
1999		Lemasson / Georges	BMW 325i
2000		Bebronne / Stoffels	Opel Astra
2001	D1 – D2 – D3 D4 PH	Lamquet / Petitfrère Radoux / Zune Marionex / Lorient	Opel i240 Escort Cosworth Renault 12 Gordini
2002	D1 – D2 – D3 D4 PH +25 ans PH –25 ans	Horgnies / Pirotte Radoux / Grégoire Fastré / Martin « Cocket » / Vandevorst	Opel Manta i240 Ford Escort Cosworth Renault 8 Gordini Opel Ascona
2003	D1 – D2 – D3 D4 PH +25 ans PH –25 ans	Moulin / Burgniat Radoux / Grégoire Duchesne / Fillocco Gauty / Hanquet	Opel Corsa Ford Escort WRC Ford Escort MK1 Opel Ascona GTE
2004	D1 – D2 – D3 D4	Horgnies / Pirotte Radoux / Grégoire	Opel Manta i240 Ford Escort WRC
2005	D1 – D2 – D3 D4	Blaise / Noël Bodson / Stoffels	Opel Corsa Audi S2
2006	D1 – D2 – D3 D4	Blaise / Noël Lejeune / Rosa	Opel Corsa BMW E30
2007	D1 – D2 – D3 D4	Cartelle / Jacob Vanlaarhoven / Gevers	Renault Clio Ford Escort Cosworth
2008	D1 – D2 – D3 D4 PH	Tassin / Georges Radoux / Gregoire Hellings / Frankenne	Peugeot 106 Gti Mitsubishi Lancer Evo 9 Ford Escort RS
2009	D1 – D2 – D3 D4 PH	Blaise / Noël Radoux / Radoux Hebran / Cornet	Opel Corsa Mitsubishi Lancer Evo 9 Opel Manta

Club organisateur : Racing Cars Organisation asbl Epreuve : Rallye de Trois-Ponts Date : 10 et 11 avril 2010	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 24 février au 7 avril 2010 (PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à Racing Cars Organisation a.s.b.l., 12 clos de haute fecher à 4630 Soumagne	

CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

<u>Engagement reçu</u> Le/...../2010	<u>Paiement reçu</u> Le/...../2010	<u>DIVISION</u>	<u>CLASSE</u>	<u>Ordre d'inscription :</u>
---	---	-----------------	---------------	------------------------------

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
---	----------------	--

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/GSM :..... E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
---	----------------	--

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM :..... E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

Compagnie d'assurance : Police n° :

Division	Division 1	Classe 1 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 2 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	Classe 3 (+ de 1600 cc) Min. A3	
	Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 5 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	Classe 6 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 7 (+ de 2000 cc) Min. A3
Classe	Division 3	Classe 8 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 9 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A3	Classe 10 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 11 (+ de 2000 cc) Min. A3
	Division 4	Classe 12 (0 à 1600 cc) Min. A3		Classe 13 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 14 (+ de 2000 cc) Min. A3
Division PH	Classe 15 (0 à 1300 cc) Min. A4	Classe 16 (+ de 1300 à 1600 cc) Min. A4	Classe 17 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A4	Classe 18 (+ de 2000 cc) Min. A4	Classe S/R (Toutes cylindrées) Min. A3

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance". ●

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2010 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le/...../... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès SVP et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

Rallye de Trois-Ponts - 10 et 11 avril 2010

N°:

VERIFICATIONS**PILOTE** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : / « » Prénom : Signature :

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : / « » Prénom : Signature :

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
..... CC

Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies	
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques	
Eclairage		Fixations des roues	
Documents de bord		Fonctionnement des freins	
Réservoir à essence		Anneaux de remorquage	
Canalisation d'essence		Conformité de classe	
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division	
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)	
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :	
Batterie		*Passeport ASAF PH N°	
Extincteur			
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/>	
Casque		NON CONFORME <input type="checkbox"/>	
Fixations dans l'habitacle		Commissaire Technique	
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:	
Ornement extérieur			
Echappement		SECRETARIAT :	
Protections des tuyauteries		* A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.	